

Conférence de presse Mgr François Garnier Mgr Vincent Dollmann

Dossier de presse



©/Stéphane OUZOUNOF/Ciric

Le 25 mai 2018, le pape François a nommé

Monseigneur Vincent DOLLMANN, actuellement évêque auxiliaire de Strasbourg,

archevêque coadjuteur du diocèse de Cambrai.

La cérémonie d'accueil officiel dans le diocèse aura lieu le dimanche 10 juin à 15h à la Maison du Diocèse, 174 rue Léopold DUSART, 59590 Raismes.

Biographie

Etat civil

Mgr Vincent Dollmann est né le 19 août 1964 à Mulhouse (Haut-Rhin).

Il est le fils de Gilbert Dollmann (décédé), exploitant agricole, et de Mme, née Colette Pflimlin.

Vincent Dollmann passe son enfance à Kœtzingue (Haut-Rhin).

Formation et parcours

Il suit l'ensemble de sa formation en vue de la prêtrise au Grand Séminaire de Strasbourg et à la faculté de théologie catholique de Strasbourg. À l'issue de son premier cycle de formation, il passe deux ans à l'ile Maurice avec les pères spiritains. De retour en France, il poursuit ses études avec le cycle de théologie et il obtient un DEA en théologie.

Il est ordonné prêtre le 24 juin 1990 pour le diocèse de Strasbourg. Il célèbre sa première messe le 1^{er} juillet à l'église Saint-Léger de Koetzingue, dans laquelle il a été baptisé.

En 1995-1996, il reprend des études à l'Institut de formation des éducateurs du clergé (IFEC) de Paris.

Ministères comme prêtre

- Aumônier du « Séminaire des jeunes » de Walbourg (Bas-Rhin) (1990 1996)
- Formation auprès de l'Institut de formation d'éducateurs du clergé de Paris (1995 -1996)
- Directeur spirituel au grand séminaire de Strasbourg ; prédicateur et confesseur à la cathédrale de Strasbourg ; membre du bureau diocésain pour l'éducation catholique et du bureau diocésain des vocations (1996 - 2009)
- Curé de la paroisse Sainte-Madeleine de Strasbourg et vice-recteur du séminaire ;
 (2006 2009)
- Au service de la Congrégation pour l'éducation catholique et du séminaire pontifical français de Rome (2009 2012)

Evêque

Le 25 juillet 2012, le pape Benoit XVI nomme le père Vincent Dollmann, évêque auxiliaire de Strasbourg auprès de Mgr Jean-Pierre Grallet, archevêque, et de Mgr Christian Kratz, évêque auxiliaire. Il est consacré le 2 septembre 2012.

Lors de son ordination épiscopale, Mgr Dollmann a choisi comme devise épiscopale une citation de la deuxième lettre de Saint Paul aux Corinthiens : « La charité du Christ nous presse. » (2Co 5,14a)

Vocabulaire

Qu'est-ce qu'un évêque ?

Nommé par le pape, l'évêque est celui qui a autorité sur un diocèse. Chaque évêque est ordonné par un ou plusieurs évêques issus d'une chaîne d'ordonnateurs qui, théoriquement, remonte dans le temps jusqu'à un des apôtres du Christ. C'est ce qu'on appelle la succession apostolique.

Qu'est-ce qu'un évêque auxiliaire?

C'est d'abord un évêque à part entière, ordonné pour la charge de l'épiscopat, portant collégialement avec tous les évêques du monde le souci de l'Église universelle.

L'évêque auxiliaire aide l'évêque diocésain, d'où le nom d'auxiliaire.

Les vicaires généraux et épiscopaux remplissent déjà un rôle important de délégation, mais il existe un certain nombre de tâches où l'intervention d'un évêque est soit obligatoire, soit préférable.

L'évêque auxiliaire a en outre un rôle de conseil quotidien aux côtés de l'évêque titulaire.

Qu'est-ce qu'un évêque coadjuteur?

Un évêque coadjuteur est un évêque adjoint à l'évêque diocésain, non pas comme aide mais ayant droit de succession.

À la vacance du siège épiscopal, l'évêque coadjuteur devient donc immédiatement évêque du diocèse pour lequel il a été établi.

La nomination d'un évêque coadjuteur permet un tuilage entre l'évêque diocésain avant sa retraite, et son successeur.

Qu'est-ce qu'un archevêque ?

L'archevêque (métropolitain) est à la tête d'une province ecclésiastique ; ce titre lui confère une primauté d'honneur sur les évêques « suffragants », c'est-à-dire sur les évêques de sa province. La France compte quinze provinces ecclésiastiques. La province ecclésiastique de Lille compte les diocèses de Lille, d'Arras et de Cambrai (le LAC).

L'archevêque n'a pas autorité sur les autres évêques de la province, son rôle est d'organiser la coopération entre eux. Chaque évêque conserve la charge pleine de son diocèse.

Depuis 2008, l'évêque de Lille est devenu archevêque de la province ecclésiastique, il est l'archevêque métropolitain. L'évêque de Cambrai, archevêché historique, conserve le titre d'archevêque.

La fonction épiscopale dans l'Église catholique

Successeurs des apôtres, les évêques ont pour mission d'enseigner, de sanctifier et de guider.

Enseigner : L'annonce aux hommes de l'Évangile du Christ est la charge la plus importante. Par la prédication, l'évêque appelle à la foi de nouveaux disciples et confirme dans la foi ses frères, les éclaire sur le sens de la Révélation et sur « les vérités de la foi à croire et à appliquer dans la pratique de la vie ».

Sanctifier: L'évêque « qui représente visiblement le Christ, Bon Pasteur et Tête de son Église » rassemble la communauté ecclésiale pour célébrer l'Eucharistie. Il administre le sacrement de confirmation (il en est le ministre ordinaire, sinon il délègue). Les évêques sont les « organisateurs et gardiens de toute la vie liturgique dans l'Église qui leur est confiée. »

Gouverner: Serviteur du peuple qui lui est confié, « dans un esprit d'amour et de dévouement envers tous », il gouverne l'Église locale par le conseil, la parole, l'exemple et prend les décisions nécessaires. Il a le souci quotidien de la vie du peuple chrétien et de ses pasteurs.

Après sa nomination, le futur évêque, pris parmi les prêtres, reçoit sa charge par la consécration épiscopale (par l'imposition des mains de l'évêque qui confère l'ordination épiscopale et le don du Saint-Esprit) et l'exerce vis-à-vis du peuple de Dieu qui lui est confié. L'évêque est établi pasteur d'un diocèse, en communion avec le chef (pape) et les membres du Collège des évêques (de toute l'Église). Il est le signe et le gardien de l'unité de l'Église locale.

Comment est nommé un évêque ?

En France, quand un siège est à pourvoir, le nonce apostolique propose, après enquête, trois noms à la Congrégation des évêques à Rome.

Les évêques doivent suggérer des candidats

Ce n'est pas aux prêtres de poser leur candidature. Les évêques en fonction ont obligation d'indiquer au représentant du pape, le nonce, les noms de prêtres qu'ils jugent aptes à ce ministère. Il appartient au nonce de s'informer sur chacun d'eux, en interrogeant, avec précision et sous le sceau du secret, les personnes les plus à même de les connaître. Ces personnes peuvent être des prêtres, mais aussi des religieux ou religieuses et des laïcs. A chaque personne interrogée, il est demandé, en conclusion, un jugement synthétique : tel prêtre vous paraît-il apte à être évêque, et dans quel type de diocèse ?

Ensuite le nonce consulte et se renseigne sur les besoins du diocèse

Il s'informe sur les caractéristiques des diocèses pour lesquels il faut trouver prochainement un évêque.

Pour cela, il consulte le président de la Conférence épiscopale, les évêques de la province ecclésiastique et, dans le diocèse concerné, quelques prêtres et des « laïcs reconnus pour leur sagesse ». Cette information porte sur le diocèse et ses besoins.

Entre ces trois noms ou en dehors d'eux, la Congrégation donne son avis au pape à qui appartient la nomination. L'évêque nommé est libre d'accepter ou de refuser. S'il accepte, le gouvernement français est prévenu.

À Rome, les « Congrégations » sont l'équivalent des ministères dans un gouvernement, mais leurs attributions sont très différentes

La Congrégation des évêques comporte environ vingt-cinq cardinaux. Le Préfet de la Congrégation rencontre très régulièrement le pape pour lui présenter les candidatures, mais le pape reste libre de sa décision. L'absence de publicité évite les pressions et permet des nominations originales.

L'intéressé est prévenu par le nonce de la décision du pape

Rapidement, le prêtre ainsi désigné doit dire s'il accepte ou refuse sa nomination. La procédure étant confidentielle, l'évêque nommé est lui-même libre de sa décision : par la suite, nul n'est sensé savoir que tel prêtre a refusé d'être évêque de tel ou tel diocèse.

Si l'intéressé accepte, le gouvernement français est prévenu, puisque le Ministère de l'Intérieur comporte un Bureau des cultes

Quelques semaines lui sont laissées pour faire valoir d'éventuelles objections. Durant tout ce délai, la discrétion est maintenue.

Source : « <u>Comment est nommé un évêque ?</u> », site fr.aleteia.org

Contacts

Secrétariat de l'archevêché

Mme Amélia Cafede

Adresse postale : Archevêché de Cambrai

11 rue du Grand séminaire

CS 80149

59403 CAMBRAI CEDEX

Téléphone : 03 27 81 98 43

E-mail: secretariat.monseigneur@nordnet.fr

Service communication

Père Marc Beaumont

Téléphone : 06 81 49 82 00

E-mail: communication@communication.com